

de Mme Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et
Jean-Luc Persoz

(acceptée et renvoyée à la commission des finances lors de la
séance du Conseil municipal du 7 octobre 1996)

Pour un regroupement des ateliers municipaux.

Considérant que:

- la multiplication des équipements et des locaux pour une activité semblable ne saurait se justifier en période d'austérité;
- le regroupement de certains secteurs de notre administration ne saurait qu'engendrer des économies à terme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- dresser la liste exhaustive des ateliers municipaux (menuiserie, peinture, serrurerie, mécanique, photographie, vidéo, etc.) ainsi que leur secteur d'attribution;
- regrouper les différents ateliers indispensables à la marche de l'administration;
- expliquer les cas particuliers empêchant un tel regroupement.